



## **FORMULAIRE D'ADHÉSION 2010**

Ce document en format PDF comprend :

- Formulaire d'adhésion à l'AMGQ (2 pages à compléter); et
- Formulaire d'adhésion à la FMQ (2 pages dont une à compléter).

Il suffit de remplir et de signer les deux formulaires, de joindre un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de l'AMGQ et de poster le tout à l'adresse indiquée au bas de cette page. Dès réception de ces documents, nous traiterons immédiatement votre demande afin que vous puissiez devenir membre de l'AMGQ le plus rapidement possible.

En souhaitant vous accueillir bientôt !

Chaleureuses salutations.

Pour plus d'informations :

Francois A. Sperano (Secrétaire et responsable des adhésions)

Tél. : (514) 862-6171

Luc Quintal (Président)

Tél. : (514) 597-1744



## **DEMANDE D'ADHÉSION 2010**

### **Informations Personnelles**

Nom :	Prénom :	
Adresse :	App. :	
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	Profession :
Cellulaire :	Téléavertisseur :	
Adresse courriel :	Date de naissance : (jour/mois/année)	
Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :		
Lien :	Téléphone :	

### **Informations sur la moto et expérience de conduite**

Marque :	Modèle :	Année :	Cylindrée :
A-t-elle un nom ?	Lequel :		
Kilométrage l'année passée :	Nombre d'années d'expérience :		

**J'ai connu l'existence de l'AMGQ par :** \_\_\_\_\_

### **Participation**

J'aimerais éventuellement participer à l'organisation d'activités :  OUI  NON

### **Solidarité**

Je suis membre d'une autre association de motocycliste :  OUI  NON

Si oui, est-elle affiliée à la Fédération des motocyclistes du Québec :  OUI  NON

Nom de l'association : \_\_\_\_\_ Numéro de membre : \_\_\_\_\_

Désirez-vous faire partie des envois de courriels destiné au volet sport :  OUI  NON



## **ADHÉSION 2010**

Je suis propriétaire d'une motocyclette et j'ai l'âge légal de la conduire au Québec  oui

Je suis gai et je m'engage à respecter les principes et les valeurs de l'AMGQ et la confidentialité des informations nominales auxquelles je pourrais avoir accès. Je dégage l'AMGQ et ses dirigeants de toute responsabilité civile au moment des activités organisées par l'association. (Règlements généraux - art. 10.5).

Signature du candidat :

Date :

J'acquiesce par la présente mes frais d'adhésion à l'AMGQ et à la FMQ.

	1 personne	2 personnes**
<b>Don volontaire à Gai-Écoute</b>	\$	\$
<b>Adhésion à l'AMGQ</b>	35 \$	2 X 26,50 \$
<b>Adhésion à la FMQ</b> (Obligatoire si non déjà membre en règle d'une autre association fédérée)	35 \$	2 X 28 \$
<b>Faire votre chèque à l'ordre de l'AMGQ</b>	\$	\$

\*\* Habitant à la même adresse

AMGQ  
C.P. 36, Succ. C  
Montréal (Québec) H2L 4J7

Courriel : [info@amgq.org](mailto:info@amgq.org)  
Site Web : [www.amgq.org](http://www.amgq.org)

### **Important**

Acceptez-vous que votre photo, nom et prénom soient publiés :

- dans le Motographe ?

OUI\*  NON

- sur notre site Web ?

OUI\*  NON

\*envoyer votre photo à [info@amgq.org](mailto:info@amgq.org)

S.V.P. ne rien inscrire dans ces cases :

Numéro de membre AMGQ :	Numéro de membre FMQ :
-------------------------	------------------------





## CODE DE DÉONTOLOGIE

FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC

4875, boul. Métropolitain Est, bureau 208, Montréal (Québec) H1R 3J2

☎ (514) 252-8121 • 📠 (514) 252-7857

✉ fmq@fmq.qc.ca • ☆ www.fmq.qc.ca

### TOUT MEMBRE D'ASSOCIATION DOIT :

- Respecter et se conformer aux lois en vigueur.
- Toujours avoir un comportement honorant la FMQ.
- Faire preuve de courtoisie et de civisme dans son comportement sur la route.
- Toujours maintenir sa moto silencieuse et sécuritaire.
- Être disponible face aux autorités dans le cas de catastrophes importantes.
- Aider, dans la mesure du possible, un motocycliste ou automobiliste en difficulté sur la route.
- Ne pas porter sur ses vêtements ou sur sa moto aucun slogan, écusson, insigne ou autre qui causent préjudice à la FMQ.

Sur la question du port des écussons (patches), la Fédération motocycliste du Québec ne reconnaît que l'utilisation et le port des écussons (patches) à l'effigie d'Associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, dont le diamètre ne dépasse pas quatre (4) pouces. *[Décision prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la FMQ tenue à St-Hyacinthe le 8 avril 1994]*

Les membres d'Associations qui, pour une raison ou une autre, portant ou arborant de façon privée ou publique un ou des écussons (patches) d'un diamètre supérieur à quatre (4) pouces à l'effigie d'associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, le font ainsi à leurs propres risques, sous leur propre et entière responsabilité.

En conséquence, la Fédération motocycliste du Québec et toutes ses composantes se dégagent de toute responsabilité, qu'elle soit de nature civile, délictuelle ou autre, quant aux conséquences pouvant résulter de la possession, de l'utilisation ou du port d'écussons (patches) qui ne répondent pas aux critères susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

### LA FMQ ET/OU VOTRE ASSOCIATION SE RESERVENT LE DROIT :

- De refuser toute demande d'adhésion/réadhésion ou renouvellement.
- D'expulser tout membre d'Association qui ne se conforme pas au code de déontologie FMQ.

### PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS PAR LA FÉDÉRATION

1. Représentation auprès de divers organismes et instances gouvernementales;
2. Abonnement au Motocycliste;
3. Prévention-Sécurité:
  - clinique de réadaptation
  - cours de perfectionnement (Moto-Pro FMQ);
4. Régime d'assurance-moto très avantageux;
5. Possibilité de participer aux activités de l'Association, de la Région ou de la Fédération;
6. Rencontres avec des adeptes du motocyclisme;
7. Diverses ententes de produits et services aux membres d'Associations.

### LA COTISATION N'EST PAS REMBOURSABLE

### PROCÉDURE DE RENOUELEMENT

Une participation minimale aux activités peut être exigée pour pouvoir renouveler votre carte de membre au sein de votre association affiliée. Informez-vous auprès de votre Association.

### TRANSFERT D'ASSOCIATION

Si vous désirez changer d'Association affiliée, vous devez apporter ce formulaire (avec les correctifs s'il y a lieu) à l'Association de votre choix. L'Association avisera la Fédération motocycliste du Québec de ces changements et elle vous remettra une nouvelle carte de membre émise par la FMQ.